



**COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET CERTAINS ÉTATS MEMBRES – MESURES
AFFECTANT LE COMMERCE DES AÉRONEFS CIVILS GROS PORTEURS**

**RECOURS DES ÉTATS-UNIS À L'ARTICLE 21:5 DU MÉMORANDUM D'ACCORD
SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 15 mai 2018 et adressée par le Président de l'Organe d'appel à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Communautés européennes et certains États membres – Mesures affectant le commerce des aéronefs civils gros porteurs – Recours des États-Unis à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends* (WT/DS316/AB/RW). Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Ricardo Ramírez-Hernández en qualité de Président de la Section, et M. Peter Van den Bossche et M. Ujal Singh Bhatia, en qualité de membres.
